

Seul le prononcé fait foi

Discours d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé lors de la remise du Prix architecture AMO à la Fondation Louis Vuitton, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président de l'association AMO, M. Olivier Herbemont,

Monsieur le Secrétaire général de LVMH, et président du jury du prix AMO, M. Marc-Antoine Jamet,

Chers amis artistes, architectes et maîtres d'ouvrage,

Chers amis de l'architecture,

Je suis heureuse d'être avec vous pour cette 18^e édition de la remise du Prix d'architecture de AMO, qui milite pour un dialogue authentique et respectueux entre architectes et maîtres d'ouvrage. La Fondation Vuitton qui nous accueille n'a que deux ans d'existence et elle est déjà un lieu de rencontre majeur entre l'art contemporain et l'architecture.

La Fondation vient d'inaugurer, hier, un « parcours architectural Frank Gehry ».

Et bientôt, nous pourrons admirer l'exceptionnelle exposition Chtchoukine.

Ce soir, nous nous trouvons sous la verrière de *L'Observatoire de la Lumière*, œuvre *in-situ* signée Daniel Buren qui fait écho au travail de Frank Gehry.

Cet ouvrage est le fruit d'un *dialogue*, fil conducteur de notre propos ce soir.

Cette installation, ce dialogue, comme Daniel Buren l'a lui-même remarqué, *souligne l'architecture* : « Ce qui m'a surpris, dit Buren, c'est la façon dont ces couleurs soulignent l'architecture, ses formes convexes ou concaves, et en bouleversent la vision. Par moments, il n'y a plus de différence entre les voiles en verre et l'architecture en béton. On finit par marcher sur la verrière ! »

« Souligner l'architecture », c'est continuer à la regarder, c'est reconnaître la valeur de ces édifices encore jeunes mais qui font déjà notre patrimoine, telle la Grande Arche de la Défense qu'il nous appartient collectivement de préserver.

« Souligner l'architecture », c'est donc l'ambition que je porte, au nom du ministère de la Culture, l'architecture de l'extraordinaire comme ici, mais aussi celle du quotidien, en couvrant tout le spectre.

Comme ont brillamment illustré les commissaires du pavillon français de la Biennale de Venise, il s'agit :

- de repenser l'architecture du quotidien ;
- de développer et renforcer l'intérêt de chacun d'entre nous pour une architecture de proximité ;
- de favoriser les conditions d'un cadre de vie de qualité ;
- et enfin de faciliter l'exercice de la profession d'architecte (d'envisager des perspectives pour la profession d'architecte) tout en soutenant l'innovation et l'expérimentation.

Tels sont les enjeux d'une politique dynamique en faveur de l'architecture que je porte au nom du Gouvernement et dont témoignent trois temps forts.

Premièrement, l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'architecture, lancée en 2015, pour renouveler notre regard sur l'architecture et nous donner les moyens de la promouvoir.

Deuxièmement, le pavillon français de la Biennale internationale d'architecture de Venise, dont le commissariat est assuré cette année par Frédéric Bonnet, Grand prix national de l'urbanisme, et le collectif AJAP 14. Ce sont des lieux « ordinaires », comme les commissaires les ont nommés, qui sont mis en lumière, ces lieux qui font le territoire national, qui constituent notre environnement quotidien, et où l'architecture a toute sa place, pour porter une exigence et proposer des solutions.

Troisièmement, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, qui défend une architecture de qualité partout en France, dans les espaces ruraux comme urbains, et replace l'architecte au cœur des dispositifs de création de notre environnement quotidien.

Cette loi pour l'architecture marque une étape majeure à travers plusieurs dispositions :

- la diminution à 150 m² du seuil au-delà duquel l'intervention de l'architecte est obligatoire pour déposer un permis de construire ;
- l'instauration du recours obligatoire à l'architecte, parmi d'autres professionnels, pour le dépôt d'un permis d'aménager un lotissement ;
- le « permis de faire », c'est-à-dire la possibilité de procéder à des expérimentations et de déroger à certaines règles de la construction tout en respectant l'esprit et l'objectif des normes, afin de construire différemment, de libérer les imaginations.

Pour prendre un exemple parlant : ce qui compte, c'est de lutter contre l'incendie ; les moyens d'y parvenir peuvent varier.

Cette mesure sera mise en œuvre de façon prudente et encadrée bien sûr, mais elle était très attendue. J'ai proposé à mes collègues du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, ainsi qu'à plusieurs professionnels, d'élaborer ensemble le décret d'application de cette mesure.

- le soutien au concours d'architecture enfin, procédure qui permet l'émulation et le débat, avec l'incitation à l'organisation d'une phase de dialogue entre le jury et les candidats, qui permet d'éclairer les propositions de ces derniers.

Chers amis,

La compétence des architectes français, praticiens et chercheurs, et des équipes qu'ils conduisent, celle de nos écoles, est reconnue dans le monde entier.

Dans ce contexte, vous l'avez rappelé, cher Olivier Herbemont, l'association AMO a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale en mettant en évidence l'importance du dialogue. Pas seulement entre architecte et artiste, comme celui si fécond entre Frank Gehry et Daniel Buren, mais entre les maîtres d'ouvrage et les architectes, dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine.

Le ministère de la Culture et de la Communication est un fidèle allié du Prix de l'AMO qu'il soutient sans défaut depuis sa création en 1984, et dont il apprécie la singularité.

Je salue donc ce soir le travail de cette association qui permet aux maîtres d'ouvrages et aux concepteurs de se former ensemble, de débattre et de se construire une culture partagée.

Je tiens particulièrement à vous remercier de votre action pour les jeunes architectes. Vous les encouragez à devenir membre de votre association et à bénéficier ainsi des échanges avec des membres déjà expérimentés, ce qui favorise la transmission entre générations.

Je tiens à saluer ici le talent des équipes primées, qui ont su innover sur plusieurs « fronts », pour reprendre le mot-clef de la Biennale d'architecture de Venise cette année :

- le montage d'opérations permettant la coexistence dans un espace urbain dense, de bureaux, d'ateliers de maintenance et d'une crèche ;
- le rapprochement audacieux du patrimoine historique et de la création architecturale contemporaine [prix Habitat] ;
- la rénovation d'une résidence ancienne en lien avec ses habitants, dans une logique participative [prix spécial GRDF / Emmaüs] ;
- la construction innovante d'un édifice qui relève à la fois de l'habitat collectif et de l'habitat individuel [prix SMA / Saint-Malo] ;
- ou encore, sujet qui me tient à cœur, la capacité à faire évoluer et à transformer un édifice ancien : je pense ici notamment au centre de bus Lagny de la RATP, agrandi et couronné de nouveaux étages de bureaux et d'équipements publics par Brigitte Métra, dont, j'en profite pour le dire, le travail sur la salle et l'acoustique de la Philharmonie de Paris, aux côtés de Jean Nouvel, est reconnu par tous, musiciens et mélomanes.

Je félicite très chaleureusement tous les lauréats.

Chers amis,

Après les 33^e Journées européennes du Patrimoine auront lieu ce week-end, autour du thème « Patrimoine et citoyenneté », se tiendront les premières Journées nationales de l'architecture les 14, 15 et 16 octobre prochain.

Je vous y donne rendez-vous pour rendre l'architecture encore plus visible et accessible à tous, pour faire vivre l'architecture.

Je vous remercie.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr